

Siret : 84788263600016 Code Naf : 8623Z
Jrssaf/Msa : 93700000206555977

Matricule : 00015
N° SS : 201031300506908

Emploi : SECRETAIRE TECHNIQUE
Statut professionnel : Employé

Madame ORNELLA TECHER
89 CHEMIN DU VALLON DE LA SERRE
13780 CUGES LES PINS

Entrée : 19/04/2022

Sortie : 21/09/2022

Convention collective : Dentaires (cabinets)

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales
Salaire de base	151.67	13.1865		2 000.00	
Absence pour entrée/sortie	- 46.67	13.1865	615.41		
Absence non rémunérée 010922	- 1.00	13.1865	13.19		
Absence non rémunérée 080922	- 1.50	13.1865	19.78		
Congés payés pris 090922 (1 jour)	- 1.00	76.9231	76.92		
Absence non rémunérée 130922	- 1.00	13.1865	13.19		
Absence non rémunérée 150922	- 0.75	13.1865	9.89		
Absence non rémunérée 160922	- 1.00	13.1865	13.19		
Indemnité congés payés (1 jour)				76.92	
Indemnités complémentaires employeur				365.14	
--- Fin de contrat ---					
Indemnité de précarité				981.90	
Indemnité compensatrice de congés payés				472.67	
Maintien Arrêt maladie du 2707 au 050822					
Salaire brut				3 135.06	
Santé					
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès					3 135.06 7.0000 219.45
Complémentaire - Incap. Inval. Décès	3 135.06	0.5260	16.49		3 135.06 1.0840 33.98
Complémentaire - Santé	3 428.00	0.6280	21.53		3 428.00 0.9420 32.29
Accidents du travail & mal. professionnelles					3 135.06 1.1600 36.37
Retraite					
Sécurité Sociale plafonnée	3 135.06	6.9000	216.32		3 135.06 8.5500 268.05
Sécurité Sociale déplafonnée	3 135.06	0.4000	12.54		3 135.06 1.9000 59.57
Complémentaire Tranche 1	3 135.06	5.1800	162.39		3 135.06 7.1300 223.53
Famille					
Assurance chômage					3 135.06 3.4500 108.16
Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.					3 135.06 4.2000 131.67
Développement du paritarisme					
Autres contributions dues par l'employeur					3 135.06 0.0500 1.57
Autres contributions dues par l'employeur					3 135.06 2.5160 78.88
Autres contributions dues par l'employeur					3 201.33 8.5000 272.12
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu	3 146.47	6.8000	213.96		
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	3 146.47	2.9000	91.25		
Exonérations de cotisations employeur					468.07
Total des cotisations et contributions			734.48		1 933.71
Réintégration fiscale	32.29				
Net à payer avant impôt sur le revenu				2 400.58	
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	45.26				
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	2 524.12	0.0000	0.00		
Taux personnalisé					
Net payé				2 400.58	

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel	99.75		3 135.06	2 399.60	2 524.12	1 933.71	5 068.77	5 068.77	- 223.54
Annuel	716.93		11 273.52	16 377.00	9 088.62	4 064.14	15 337.66	15 337.66	1 789.10
Acquis							Net payé : 2 400.58 euros		
Pris							Paiement le 21/09/2022 par Chèque		
Solde									

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. Informations complémentaires : www.service-public.fr

CABINET DENTAIRE CAPELETTE
78 Boulevard Mireille Lauze
13010 MARSEILLE

Siret : 84788263600016
Code Naf : 8623Z

Certificat de travail

Je soussigné(e), SOLAL ELSA,
Agissant en qualité de Chef d'entreprise

Certifie avoir employé Madame TECHER ORNELLA

Demeurant à 89 CHEMIN DU VALLON DE LA SERRE
13780 CUGES LES PINS

En qualité de SECRETAIRE TECHNIQUE

Du 19/04/2022 au 21/09/2022

Sous réserve de justifier du bénéfice de l'assurance chômage auprès de l'organisme, en application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, vous pourrez bénéficier à titre gratuit de la portabilité des garanties au titre des risques :

- portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité (frais de santé),
- liés au décès, incapacité de travail ou invalidité (prévoyance),

pour la durée de la situation de chômage et dans la limite de 6 mois.

Fait à MARSEILLE le 21/09/2022

Signature précédée du nom et de la qualité du signataire :
SOLAL ELSA
Chef d'entreprise



CABINET DENTAIRE CAPELETTE
78 Boulevard Mireille Lauze
13010 MARSEILLE

Siret : 84788263600016
Code Naf : 8623Z

Reçu pour solde de tout compte

Je soussignée, Madame TECHER ORNELLA,

demeurant 89 CHEMIN DU VALLON DE LA SERRE
13780 CUGES LES PINS

reconnais avoir reçu ce jour, par Chèque,
de CABINET DENTAIRE CAPELETTE
78 Boulevard Mireille Lauze 13010 MARSEILLE

pour solde de tout compte la somme nette de *****2 400.58 Euros soit, en toutes lettres
*****Deux mille quatre cents euros et cinquante huit centimes*****
correspondant à mon bulletin de paie du mois de Septembre 2022.
Cette somme m'est versée en paiement des éléments suivants, étant précisé que les montants
sont indiqués avant déduction des éventuelles cotisations et contributions salariales :

Salaire de base	2 000.00
Absence pour entrée/sortie	- 615.41
Absence non rémunérée 010922	- 13.19
Absence non rémunérée 080922	- 19.78
Congés payés pris 090922 (1 jour)	- 76.92
Absence non rémunérée 130922	- 13.19
Absence non rémunérée 150922	- 9.89
Absence non rémunérée 160922	- 13.19
Indemnité congés payés (1 jour)	76.92
Indemnités complémentaires employeur	365.14
Indemnité de précarité	981.90
Indemnité compensatrice de congés payés	472.67

Conformément à l'article L.1234-20 du Code du travail, je reconnais être informée de la possibilité
de dénoncer ce reçu pour solde de tout compte dans les six mois suivant sa signature par lettre
recommandée.

Passé ce délai, je ne pourrai plus contester les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu pour solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m'est remis.

Fait à MARSEILLE le 21/09/2022

Signature de l'employeur précédée de la mention
"Bon pour règlement des sommes indiquées"

*Bon pour règlement des sommes
indiquées*



Signature du salarié précédée de la mention
"Bon pour acquit des sommes sous réserve d'encaissement"

*Bon pour acquit des sommes
sous réserve d'encaissement.*

